CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E203630** **VALABLE JUSQU'AU** **21/02/2027**

ÉDITÉ LE **09/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/11/2023
Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 2023B01828

Siret : **981 473 622 00026**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75020721/09006

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75020721/09006

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **DOME AUVERGNE ENERGIE**

9004 RUE ALBERT EVAUX
ZAC DES GRAVIERS
63119 CHATEAUGAY

Téléphone : 06 71 19 15 36 **Fax :**
Portable : 06 71 19 15 36

Site Internet : www.dome-auvergne-energie.fr
E-mail : contact@dome-auvergne-energie.fr

Responsabilité légale :
PICHOT DORIAN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131 PROB	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	15/10/2025
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	23/07/2026
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/07/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/12/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	23/07/2026
o Poêle ou insert bois	23/07/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	23/07/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	23/07/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/10/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	22/02/2024
o Isolation des combles perdus	15/10/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	15/10/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/11/2026 08:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.